

## Fiche de synthèse



Préfet de VAUCLUSE

### Commune de SORGUES

#### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

##### 1. Arrêté préfectoral N°: SI 2014027-0008

##### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre de deux PPRn.

Les documents de référence sont :

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation du Rhône approuvé par arrêté préfectoral du 20 janvier 2000 et mis en révision le 7 mai 2002.

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin versant de l'Ouvèze et de ses affluents approuvé sur la commune de Sorgues par arrêté préfectoral du 30 avril 2009.

##### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [ PPRt ]

Le territoire communal est concerné par deux PPRt.

Les documents de référence sont :

PPRT autour de l'établissement de la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) sur la commune de Sorgues approuvé par arrêté préfectoral le 7 juin 2012.

PPRT autour de l'établissement de Sorgues de la société EURENCO France sur les communes de Sorgues, Le Pontet, Avignon, Sauveterre, et Villeneuve-les-Avignon approuvé par arrêté interdépartemental le 13 décembre 2013.

##### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français

La commune est située dans une zone de sismicité :3 (zone à sismicité modérée)

Date d'élaboration de la présente fiche : JANVIER 2014